

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre, que :

- Une séance ordinaire du conseil aura lieu le 17 février 2025 à 20 h au 551, 10^e Avenue à Senneterre;
- Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure :
 - visant à régulariser les largeurs des lots, lesquels ne respectent pas la largeur minimale de 50 m :
 - 6 600 996 (40 m)
 - 6 600 997 (40 m)
 - 6 600 998 (32 m)
 - 6 600 999 (34 m)
 - 6 601 000 (36 m)
 - 6 601 007 (45 m)
 - visant à régulariser tous les lots situés entre 6 660 993 et 6 601 009, ainsi que les lots 6 640 234 à 6 640 237, lesquels les lignes de lots ne sont pas perpendiculaires à la ligne de rue.
- Dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de lotissement n° 2015-627 de la Ville de Senneterre actuellement en vigueur;
- Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Senneterre, ce 31^e jour du mois de janvier 2025



Martine Mainville
Greffière